

Contrat de ville 2015-2022

**LE CONTRAT DE VILLE 2015-2022 :  
UN PROJET POUR RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET URBAINE  
DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**  
**Avenant n°2**

**Article unique :**

Le présent avenant a pour objet de modifier la convention cadre que constitue le Contrat de ville 2015-2020 de la Métropole Rouen Normandie afin de :

- ✓ Entériner le principe de la prolongation du contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie jusqu'au 31 décembre 2022
- ✓ Valider le protocole d'engagements renforcés et réciproques ci-annexé

Pour ce faire, le Contrat de ville est modifié de la manière suivante :

- ✓ Le préambule en page 4 est modifié de la manière suivante :

*« La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 refonde la politique de la ville. Appelés à succéder aux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les nouveaux contrats de ville constituent désormais le cadre unique de sa mise en œuvre. Ils sont élaborés pour la période 2015-2022. Le contrat de ville de nouvelle génération vise à mieux coordonner les politiques urbaines, économiques et sociales en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Il entend soutenir les quartiers prioritaires dans l'accès aux nouvelles expérimentations nationales ou européennes ».*

✓ Page 6, l'article relatif aux documents annexés au contrat de ville est modifié de la manière suivante :

« Plusieurs documents sont annexés au contrat de ville :

- Une annexe financière retraçant les financements de droit commun et les crédits spécifiques affectés aux quartiers prioritaires par l'ensemble des signataires ;
- Un protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain qui précise les objectifs poursuivis dans le contrat de ville pour les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants. La liste des quartiers d'intérêt national a été proposée le 15 décembre 2014 par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). En complément, d'autres quartiers prioritaires connaissant des dysfonctionnements urbains peuvent bénéficier d'une convention d'intérêt régional de renouvellement urbain dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région, à la demande du Préfet ;
- Une convention partenariale visant à définir une stratégie concertée en matière d'attribution de logements afin de favoriser la mixité sociale. Elle est conclue entre le Préfet, les Communes, la Métropole, le Département, les bailleurs sociaux et les organismes collecteurs du 1% logement titulaires de droits de réservation. Elle définit les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain et les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention ;
- Un plan de prévention de radicalisation actant l'engagement de tous les partenaires signataires du Contrat de ville à mettre en œuvre des actions de prévention de la radicalisation dans les quartiers politique de la ville.
- Un protocole d'engagements renforcés et réciproques définissant les objectifs prioritaires et le programme d'actions décliné sur chaque quartier prioritaire pour la période 2020-2022. »

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Rouen en 45 exemplaires, le

<p><b>Etat</b></p> <p>Monsieur Pierre-André Durand Préfet de la Région Normandie</p>	<p><b>Région Normandie</b></p> <p>Monsieur Hervé Morin Président</p>	<p><b>Département de la Seine Maritime</b></p> <p>Monsieur Bertrand Bellanger Président</p>	<p><b>Métropole Rouen Normandie</b></p> <p>Monsieur Yvon Robert Président</p>
<p><b>Commune de Bihorel</b></p> <p>Monsieur Pascal Houbron Maire</p>	<p><b>Commune de Canteleu</b></p> <p>Madame Mélanie Boulanger Maire</p>	<p><b>Commune de Caudebec- lès-Elbeuf</b></p> <p>Monsieur Laurent Bonnaterre Maire</p>	<p><b>Commune de Cléon</b></p> <p>Monsieur Frédéric Marche Maire</p>

<b>Commune de Darnétal</b>  Monsieur Christian Lecerf Maire	<b>Commune de Déville-lès-Rouen</b>  Monsieur Dominique Gambier Maire	<b>Commune d'Elbeuf-Sur-Seine</b>  Monsieur Djoudé Mérabet Maire	<b>Commune de Grand-Couronne</b>  Monsieur Patrice Dupray Maire
<b>Commune de Grand-Quevilly</b>  Monsieur Marc Massion Maire	<b>Commune de Maromme</b>  Monsieur David Lamiray Maire	<b>Commune de Notre-Dame-de-Bondeville</b>  Madame Myriam Mulot Maire	<b>Commune d'Oissel-sur-Seine</b>  Monsieur Stéphane Barré Maire



<p><b>Banque des Territoires</b></p> <p>Madame Céline Senmartin Directrice</p>	<p><b>Tribunal de Grande Instance de Rouen Conseil Départemental de l'accès au droit de Seine-Maritime</b></p> <p>Madame Valérie Delnaud Présidente</p>	<p><b>Mission Locale d'Elbeuf</b></p> <p>Madame Louisa Achouri Présidente</p>	<p><b>Mission Locale de Rouen</b></p> <p>Monsieur Benoît Anquetin Président</p>
<p><b>Pôle Emploi</b></p> <p>Monsieur Mohamed Slimani Directeur territorial de Seine- Maritime</p>	<p><b>Logeo Seine estuaire</b></p> <p>Monsieur Mathias Levy- Nogueres Président du Directoire</p>	<p><b>Le Foyer du Toit Familial</b></p> <p>Monsieur Philippe Delouard Directeur</p>	<p><b>Foyer Stéphanois</b></p> <p>Monsieur Franck Ernst Directeur Général</p>

<b>Habitat 76</b>  Monsieur Eric Gimer Directeur Général	<b>Immobilière Basse Seine</b>  Monsieur Cédric Lefebvre Directeur Général	<b>I.C.F. Habitat Atlantique</b>  Madame Emmanuelle Barbet Directrice Générale	<b>LOGEAL Immobilière</b>  Monsieur Philippe Leroy Directeur Général
<b>Logirep</b>  Monsieur Daniel Biard Président du Directoire	<b>Logiseine</b>  Monsieur Jean-Luc Schroeder Président du Directoire	<b>La Plaine Normande</b>  Monsieur Bruno Bataille Directeur	<b>Quevilly Habitat</b>  Monsieur Roland Marut, Président

<b>Rouen Habitat</b>	<b>Habitat Elbeuf Boucles de Seine</b>	<b>SIEMOR</b>	<b>Seine Habitat</b>
Monsieur Olivier Van Poulle Directeur Général	Monsieur Olivier Colange Directeur	Madame Dominique Delaveau Directrice	Monsieur Jean-René Tapia Directeur